

## **PROCÈS-VERBAL**

Séance ordinaire du conseil de la Ville de Macamic tenue le 4 septembre 2018, à 19 heures, à la salle communautaire du secteur Colombourg, à laquelle étaient présents la mairesse, Lina Lafrenière, les conseillères et les conseillers suivants : Suzie Domingue, Manon Morin, Laurie Soulard, Ghislain Brunet, Patrick Morin et Mathieu Bellerive.

Étaient également présents le directeur général et secrétaire-trésorier, Eric Fournier et l'adjointe à la direction générale et secrétaire-trésorière adjointe, Joelle Rancourt.

### **1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

La mairesse Lina Lafrenière ouvre la séance à 19 heures.

2018-09-196

### **2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par la conseillère Suzie Domingue, appuyé par la conseillère Manon Morin et résolu :

QUE : L'ordre du jour soit accepté tel que lu par la mairesse Lina Lafrenière, tout en gardant les questions diverses ouvertes.

#### **ORDRE DU JOUR**

- 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**
- 2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**
  - 3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 août 2018;
- 4. TRÉSORERIE**
  - 4.1 Approbation des comptes à payer :
    - Liste des comptes au montant de 121 948,05 \$
    - Liste des comptes au montant de 27 200,52 \$
    - Liste des salaires au montant de 61 587,54 \$
- 5. CORRESPONDANCE**
  - 5.1 Correspondance reçue et envoyée pour le mois d'août 2018;
  - 5.2 Dons, commandites et partenariats;
- 6. PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS**
- 7. ADMINISTRATION ET RÉGLEMENTATION**
  - 7.1 Avis de motion et présentation du projet de règlement No 18-259, abrogeant et remplaçant le règlement No 16-225 concernant le code d'éthique et de déontologie des employés municipaux de la Ville de Macamic;
  - 7.2 Programme d'aide financière pour mise en commun d'équipements, d'infrastructures, de services ou d'activités en milieu municipal du MAMOT;
- 8. GESTION ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE**
  - 8.1 Limite de vitesse – 2<sup>e</sup>-et-3<sup>e</sup> rang de Colombourg – Entrée Ouest;
  - 8.2 Entente de location – Terrain de maison mobile;

**9. TRAVAUX PUBLICS**

- 9.1 Modification au contrat pour des travaux de réfection du 2<sup>e</sup>-et-3<sup>e</sup> rang Ouest, Chemin de ceinture du Lac et de la Route Macamic-Chazel;
- 9.2 Fourniture de matériaux granulaires;
- 9.3 Soumissions pour des travaux de pavage;
- 9.4 Nomination au poste de directeur des travaux publics;
- 9.5 Carte de crédit Visa Affaires pour le directeur des travaux publics;
- 9.6 Signataires pour les documents de la SAAQ;
- 9.7 Annulation de la résolution No 2018-06-156;
- 9.8 Entente de service – Opérateur en traitement des eaux;
- 9.9 Avis de motion et présentation du projet de règlement No 18-260 modifiant le règlement No 18-257 afin de modifier l'objet, le terme et de diminuer la dépense et l'emprunt pour un montant 140 000 \$;
- 9.10 Soumissions pour la fourniture d'une niveleuse usagée avec équipements;

**10. SPORTS, LOISIRS ET CULTURE**

- 10.1 Annulation de la carte Visa Affaires de Myriam Audet;
- 10.2 Renouvellement de l'entente avec l'Association du hockey mineur de La Sarre;
- 10.3 Fête de l'Halloween;
- 10.4 Acceptation de l'offre de service pour expertise structurale de l'entrée principale du Centre Joachim-Tremblay;
- 10.5 Priorisation des projets structurants au fonds de développement des territoires;

**11. RAPPORT DES COMITÉS****12. AFFAIRES NOUVELLES**

- 12.1 Nomination d'un substitut sur le comité des ressources humaines (Lina Lafrenière);
- 12.2 Exploitation des lots intramunicipaux – Saison hivernale (Ghislain Brunet);
- 12.3 Journal Info-Mak – Identification des élus (Suzie Domingue);
- 12.4 État du chemin du 2<sup>e</sup>-et-3<sup>e</sup> Rang Est (Suzie Domingue);

**13. PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS****14. LEVÉE DE LA SÉANCE**

En conséquence, les résolutions suivantes sont conformes à l'ordre du jour.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et conseillers.

**Les points 12.2, 12.3 et 12.4 n'ont été que discutés aucune décision ne s'y rattache.**

**3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**

Il y aura dispense de lecture du procès-verbal. Les membres du conseil présents déclarent avoir reçu et lu le présent procès-verbal conformément à l'article 333 de la Loi sur les cités et villes, et renoncent à sa lecture.

2018-09-197

### **3.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 7 AOÛT 2018**

Il est proposé par la conseillère Laurie Soulard, appuyé par le conseiller Ghislain Brunet et résolu :

QUE : Le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 août 2018 soit adopté tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et conseillers.

## **4. TRÉSORERIE**

2018-09-198

### **4.1 APPROBATION DES COMPTES À PAYER**

Il est proposé par le conseiller Patrick Morin, appuyé par la conseillère Suzie Domingue et résolu :

QUE : Les listes suivantes soient acceptées :

- Liste des comptes au montant de 121 948,05 \$;
- Liste des comptes au montant de 27 200,52 \$;
- Listes des salaires au montant de 61 587,54 \$;

Adoptée à l'unanimité des conseillères et conseillers.

## **5. CORRESPONDANCE**

### **5.1 CORRESPONDANCE REÇUE ET ENVOYÉE POUR LE MOIS D'AOÛT 2018**

Le directeur général et secrétaire-trésorier donne des informations concernant la correspondance reçue et envoyée pour le mois d'août 2018.

### **5.2 DONS, COMMANDITES ET PARTENARIATS**

Aucune demande.

## **6. PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS**

Monsieur Claude Bureau désire que la limite de vitesse à l'entrée ouest du secteur urbain soit modifiée. La mairesse, Lina Lafrenière l'informe que ce point sera traité au 8.1 de l'ordre du jour.

Monsieur Gaétan Thibault désire savoir si le ponceau qui a été remplacé par un plus petit dans le petit rang 1 va être changé par un plus gros, car il s'interroge si ce dernier restera en place au printemps.

## **7. ADMINISTRATION ET RÉGLEMENTATION**

2018-09-199

### **7.1 AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT NO 18-259, ABROGEANT ET REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT NO 16-225 CONCERNANT LE CODE ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX DE LA VILLE DE MACAMIC**

AVIS DE MOTION est donné par la conseillère Suzie Domingue qu'à une prochaine séance, sera soumis pour adoption un règlement abrogeant et remplaçant le règlement numéro 16-225 – Code éthique et de déontologie des employés municipaux de la

Ville de Macamic suite à un changement à la Loi, par une modification de la règle 8 et par l'insertion de la règle 9.

### **Présentation du projet de règlement**

Un projet de ce règlement est présenté séance tenante par la conseillère Suzie Domingue.

2018-09-200

#### **7.2 PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE POUR LA MISE EN COMMUN D'ÉQUIPEMENTS, D'INFRASTRUCTURES, DE SERVICES OU D'ACTIVITÉS EN MILIEU MUNICIPAL DU MAMOT**

ATTENDU QUE le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) offre un programme d'aide financière pour la mise en commun d'équipements, d'infrastructures, de services ou d'activités en milieu municipal;

ATTENDU QUE, suite aux nombreux changements ayant des impacts sur les organisations municipales au cours des dernières années ainsi que les divers enjeux associés à la main-d'œuvre, il est aujourd'hui essentiel d'évaluer de nouvelles façons de faire afin de répondre aux normes et exigences tout en offrant des services de qualité à notre population;

ATTENDU QUE la Ville de Macamic a amorcé des discussions avec d'autres municipalités relatives à d'éventuelles mises en commun d'équipements, d'infrastructures, de services ou d'activités et que la réalisation d'une étude de faisabilité est nécessaire afin de poursuivre les réflexions;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Ghislain Brunet, appuyé par la conseillère Laurie Soulard et unanimement résolu :

DE PARTICIPER, conjointement avec d'autres municipalités de la MRC d'Abitibi-Ouest, au dépôt d'une demande auprès du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT), dans le cadre du programme d'aide financière pour la mise en commun d'équipements, d'infrastructures, de services ou d'activités en milieu municipal, pour la réalisation d'une étude de faisabilité sur la mise en commun d'équipements, d'infrastructures, de services ou d'activités avec d'autres municipalités.

DE DÉSIGNER la Ville de La Sarre à titre d'organisme responsable du projet.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et conseillers.

### **8. GESTION ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE**

2018-09-201

#### **8.1 LIMITE DE VITESSE – 2<sup>E</sup>-ET-3<sup>E</sup> RANG DE COLOMBOURG - ENTRÉE OUEST**

CONSIDÉRANT QUE les citoyens du secteur sont préoccupés sérieusement par la limite de vitesse à l'entrée ouest du 2<sup>e</sup>-et-3<sup>e</sup> rang de Colombourg;

CONSIDÉRANT QUE les élus partagent entièrement les préoccupations de leurs citoyens;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Patrick Morin, appuyé par le conseiller Ghislain Brunet et résolu :

QU' : Une demande soit envoyée au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports afin que la limite de vitesse à l'entrée ouest du 2<sup>e</sup>-et-3<sup>e</sup> rang de Colombourg, secteur Colombourg, soit abaissée à 50 km, et ce, à la limite de la zone urbaine juste après la résidence située au 607, 2<sup>e</sup>-et-3<sup>e</sup> rang de Colombourg.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et conseillers.

2018-09-202

## 8.2 ENTENTE DE LOCATION – TERRAIN DE MAISON MOBILE

Il est proposé par la conseillère Laurie Soulard, appuyé par le conseiller Mathieu Bellerive et résolu :

QUE : Le directeur général, Éric Fournier est autorisé à signer une entente avec madame Sylvie Théberge pour la location d'un terrain de maison mobile portant le numéro de lot 5 598 449 aux conditions suivantes :

- Délai maximum de trois (3) ans pour l'installation de la maison mobile, à défaut de quoi la Ville de Macamic se réserve le droit de ne pas renouveler l'entente;
- Coût de location fixé à 340 \$ par année, plus montant équivalant à la taxe pour terrains vagues desservis en vigueur ainsi qu'à la taxe foncière en vigueur calculée sur l'évaluation du terrain.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et conseillers.

## 9. TRAVAUX PUBLICS

2018-09-203

### 9.1 MODIFICATION AU CONTRAT POUR DES TRAVAUX DE RÉFECTION DU 2E-ET-3E RANG OUEST, CHEMIN DE CEINTURE DU LAC ET DE LA ROUTE MACAMIC-CHAZEL

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a, par voie de résolution, procédé à l'adjudication du contrat pour des travaux de réfection du 2<sup>e</sup>-et-3<sup>e</sup> rang Ouest, Chemin de ceinture du Lac et de la route Macamic-Chazel le 5 mars 2018 conditionnellement à l'obtention de l'aide financière du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) ainsi qu'à l'approbation par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) du règlement d'emprunt;

CONSIDÉRANT QUE le contrat entre les parties a pris effet au moment où les conditions énoncées ont été rencontrées;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Macamic a obtenu confirmation le 31 juillet 2018 qu'une aide financière lui était accordée par le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) dans le cadre du programme d'aide à la voirie locale – Volet redressement des infrastructures routières locales;

CONSIDÉRANT QU'une modification de l'échéancier initial des travaux est nécessaire compte tenu des délais impartis, et que celle-ci constitue une modification au contrat;

CONSIDÉRANT QUE le montant du contrat demeure inchangé pour les travaux qui seront réalisés cet automne, et qu'une indexation du bitume et de la main-d'œuvre sera appliquée pour les travaux réalisés au printemps 2019;

Il est proposé par le conseiller Ghislain Brunet, appuyé par le conseiller Mathieu Bellerive et résolu :

QUE : Le conseil autorise la modification de l'échéancier initial des travaux et autorise monsieur Eric Fournier, à signer pour et au nom de la Ville de Macamic tous les documents requis et nécessaires dans ce dossier.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et conseillers.

**2018-09-204**

**9.2 FOURNITURE DE MATÉRIAUX GRANULAIRES**

CONSIDÉRANT QU'une demande a été adressée par Lamothe division de Sintra inc. pour l'acquisition de matériaux granulaires MG-20 pour compléter les travaux de réfection du 2<sup>e</sup>-et-3<sup>e</sup> rang Ouest, Chemin de ceinture du Lac et de la route Macamic-Chazel;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Macamic possède un inventaire suffisant pour répondre à ses besoins à court et moyen terme;

Il est proposé par le conseiller Patrick Morin, appuyé par la conseillère Manon Morin et résolu :

QUE : La Ville de Macamic autorise la vente d'environ 2 000 tonnes de matériaux granulaires MG-20 au prix de 5 \$/tonne, plus taxes applicables et redevances à la municipalité d'Authier pour transport de substances minérales de surface.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et conseillers

**2018-09-205**

**9.3 SOUMISSIONS – TRAVAUX DE PAVAGE**

**Soumissions reçues :**

- Asphaltage Théo Paquet inc. 19 400,00 \$ plus taxes
- Lamothe Division de Sintra inc. 26 873,56 \$ plus taxes

Il est proposé par la conseillère Suzie Domingue, appuyé par la conseillère Manon Morin et résolu :

QUE : La Ville de Macamic retienne la soumission de Asphaltage Théo Paquet inc. au montant de 19 400 \$ plus taxes pour des travaux de pavage visant à réparer diverses sections de chaussée sur une superficie approximative de 405 mètres carrés sur le territoire de la Ville de Macamic.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et conseillers.

2018-09-206

#### **9.4 NOMINATION AU POSTE DE DIRECTEUR DES TRAVAUX PUBLICS**

Il est proposé par la conseillère Suzie Domingue, appuyé par le conseiller Mathieu Bellerive et résolu :

QUE : Monsieur Mathieu Séguin soit nommé au poste de directeur des travaux publics de la Ville de Macamic selon les conditions de travail négociées entre les parties;

QUE : Monsieur Mathieu Séguin sera en probation pour deux (2) périodes de six (6) mois à compter de sa date d'embauche;

QUE : Le directeur général, Éric Fournier soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville de Macamic tous les documents reliés à son embauche et l'entente relative à ses conditions de travail et de rémunération, lesquelles seront applicables à partir de la date d'embauche, soit le 4 septembre 2018.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et conseillers.

2018-09-207

#### **9.5 CARTE DE CRÉDIT VISA AFFAIRES POUR LE DIRECTEUR DES TRAVAUX PUBLICS**

Il est proposé par la conseillère Laurie Soulard, appuyé par le conseiller Mathieu Bellerive et résolu :

QU' : Une carte de crédit Visa affaires soit demandée au nom de monsieur Mathieu Séguin, directeur des travaux publics avec une limite de crédit de 5 000 \$.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et conseillers.

2018-09-208

#### **9.6 SIGNATAIRES POUR LES DOCUMENTS DE LA SAAQ**

Il est proposé par la conseillère Manon Morin, appuyé par la conseillère Laurie Soulard et résolu :

QUE : Le directeur général, Éric Fournier, l'adjointe à la direction générale, Joelle Rancourt et le directeur des travaux publics, Mathieu Séguin soient autorisés à signer pour et au nom de la ville de Macamic tous les documents relatifs au Programme d'entretien préventif requis ainsi que pour les transactions de tous les véhicules appartenant à la Ville de Macamic, à savoir :

- Remisage d'un véhicule
- Enregistrement d'un déremisage d'un véhicule
- Immatriculation
- Permis spéciaux

QUE : Cette résolution abroge et remplace la résolution No 2018-06-157.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et conseillers.

2018-09-209

**9.7 ANNULATION DE LA RÉOLUTION NO 2018-06-156**

Il est proposé par le conseiller Patrick Morin, appuyé par la conseillère Suzie Domingue et résolu :

QUE : Suite à la démission de monsieur Douada Fofana, la résolution No 2018-06-156 portant le titre « Carte de crédit Visa affaires pour le directeur des travaux publics » soit annulée.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et conseillers.

2018-09-210

**9.8 ENTENTE DE SERVICES – OPÉRATEUR EN TRAITEMENT DES EAUX**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Palmarolle a sollicité la collaboration de la Ville de Macamic pour le prélèvement d'échantillons d'eau suite à la démission d'un employé;

CONSIDÉRANT QUE cette entente n'aura pas pour effet d'engager la responsabilité de la Ville de Macamic en ce qui concerne le traitement des eaux de la municipalité de Palmarolle;

Il est proposé par la conseillère Suzie Domingue, appuyé par la conseillère Laurie Soulard et résolu :

QUE : La mairesse, Lina Lafrenière et/ou le directeur général, Éric Fournier soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Macamic une entente de service avec la municipalité de Palmarolle pour l'opérateur en traitement des eaux, aux conditions suivantes :

- Tarification horaire de 35,50\$ pour le temps travail et déplacement;
- Frais de déplacement au taux de 0,46 \$/km.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et conseillers.

2018-09-211

**9.9 AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU RÈGLEMENT NO 18-260, MODIFIANT LE RÈGLEMENT NO 18-257 AFIN DE MODIFIER L'OBJET, LE TERME ET DE DIMINUER LA DÉPENSE ET L'EMPRUNT POUR UN MONTANT 140 000 \$**

AVIS DE MOTION est donné par le conseiller Mathieu Bellerive qu'à une prochaine séance, sera soumis pour adoption, le règlement No 18-260 modifiant le règlement No 18-257 afin de modifier l'objet, le terme et de diminuer la dépense et l'emprunt pour un montant de 140 000 \$.



**Présentation du projet de règlement**

Un projet de ce règlement est présenté séance tenante par le conseiller Mathieu Bellerive.

2018-09-212

**9.10 SOUSSIONS POUR LA FOURNITURE D'UNE NIVELEUSE USAGÉE AVEC ÉQUIPEMENTS**

Il est proposé par la conseillère Suzie Domingue, appuyé par le conseiller Mathieu Bellerive et résolu :

QUE : Le directeur des travaux publics, monsieur Mathieu Séguin soit autorisé à demander pour et au nom de la ville des soumissions pour l'achat d'une niveleuse usagée avec équipements.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et conseillers.

**10. SPORTS, LOISIRS ET CULTURE**

2018-09-213

**10.1 ANNULATION DE LA CARTE DE CRÉDIT DE MYRIAM AUDET**

Il est proposé par la conseillère Laurie Soulard, appuyé par le conseiller Ghislain Brunet et résolu :

QUE : La carte de crédit Visa affaires Desjardins au nom de Myriam Audet, Ville de Macamic, portant le numéro 4530 9207 7454 4019, expiration le 07/20 soit annulée en raison de son départ volontaire.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et conseillers.

2018-09-214

**10.2 RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE AVEC L'ASSOCIATION DU HOCKEY MINEUR DE LA SARRÉ**

Il est proposé par le conseiller Ghislain Brunet, appuyé par la conseillère Suzie Domingue et résolu :

QUE : Le directeur général, Éric Fournier soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville de Macamic le renouvellement de l'entente avec l'Association du hockey mineur de La Sarre pour l'année 2018-2019.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et conseillers.

2018-09-215

**10.3 FÊTE DE L'HALLOWEEN**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Macamic souhaite assurer une surveillance adéquate des activités se déroulant sur son territoire à l'occasion de l'Halloween;

CONSIDÉRANT QUE la Régie intermunicipale d'incendie de Roussillon accepte d'assurer la surveillance à l'occasion de l'Halloween le samedi le plus près du 31 octobre;

Il est proposé par la conseillère Manon Morin, appuyé par le conseiller Mathieu Bellerive et résolu :

QUE : La fête de l'Halloween se déroule cette année, et pour celles à venir, le samedi le plus près du 31 octobre.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et conseillers.

2018-09-216

**10.4 ACCEPTATION DE L'OFFRE DE SERVICE POUR EXPERTISE STRUCTURALE DE L'ENTRÉE PRINCIPALE DU CENTRE JOACHIM-TREMBLAY**

---

Il est proposé par la conseillère Suzie Domingue, appuyé par la conseillère Laurie Soulard et résolu :

QUE : La Ville de Macamic accepte l'offre de SNC-Lavalin Stavibel Inc. au montant de 3 200 \$ plus taxes pour procéder à l'expertise structurale de l'entrée principale du Centre Joachim-Tremblay.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et conseillers.

2018-09-217

**10.5 PRIORISATION DES PROJETS STRUCTURANTS AU FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES**

---

ATTENDU QUE la Ville de Macamic souhaite réaliser des investissements totalisant 20 070 \$ afin d'assurer la mise en valeur de la Collection Claude-Morin;

Il est proposé par le conseiller Ghislain Brunet, appuyé par la conseillère Suzie Domingue et résolu :

QUE : La Ville de Macamic priorise le dépôt du projet de Mise en valeur de la Collection Claude-Morin au Fonds de développement des territoires;

QUE : La Ville de Macamic désigne madame Linda Morin, agente culturelle et/ou monsieur Éric Fournier, directeur général, à signer pour et au nom de la Ville de Macamic tous les documents nécessaires relatifs au projet susmentionné.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et conseillers.

**11. RAPPORT DES COMITÉS**

La mairesse, Lina Lafrenière, la conseillère Laurie Soulard et le conseiller Ghislain Brunet font un rapport de leurs comités respectifs.

**12. AFFAIRES NOUVELLES**

2018-09-218

**12.1 NOMINATION D'UN SUBSTITUT SUR LE COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES**

---

Il est proposé par le conseiller Patrick Morin, appuyé par la conseillère Manon Morin et résolu :

QUE : La conseillère Laurie Soulard soit nommée substitut sur le comité des ressources humaines de la Ville de Macamic.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et conseillers.

**13. PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS**

Monsieur Gaétan Thibault demande si la Ville pourrait affecter une partie des revenus des lots intramunicipaux pour faire l'entretien du petit rang 1 puisque ce dernier est utilisé pour le transport forestier. Le directeur général va s'informer auprès de Sylviculture Lavérendrye.

Monsieur Joseph Goulet demande si les trous situés près de la résidence de monsieur Boisclair sur le 2<sup>e</sup>-et-3<sup>e</sup> rang Ouest seront réparés. Le directeur général l'informe que pour cette année il y aura des travaux afin de réparer les trous, mais que le macadam sera fait seulement l'an prochain étant donné que la température n'est pas propice en ce temps de l'année pour faire du macadam.

Monsieur Janel Lecours félicite la Ville concernant l'éventuel achat d'une niveleuse et demande si la Ville fera le grattage des rangs. Le directeur général l'informe que la niveleuse servira à faire le déneigement des rues en milieu urbain et le nivelage des rangs l'été.

2018-09-219

**14. LEVÉE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par la conseillère Suzie Domingue et résolu à l'unanimité de lever la séance. Il est 20 h 25.

ADOPTÉ.

\_\_\_\_\_  
Lina Lafrenière  
Mairesse

\_\_\_\_\_  
Éric Fournier  
Directeur général et secrétaire-trésorier

Je, Lina Lafrenière, mairesse de la Ville de Macamic, atteste, conformément à l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes*, que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient et que je n'ai pas apposé mon droit de veto à aucune desdites résolutions.

\_\_\_\_\_  
Lina Lafrenière  
Mairesse